

Support de cours du stagiaire

--- --- ----

Le point école

A) Comment définir le point école ?

Il s'agit d'une mission de sécurisation consistant à assurer un point fixe aux abords d'un établissement scolaire. Le policier municipal de Paris en charge de cette mission devra se positionner 20 minutes avant et 10 minutes après l'heure d'entrée et de sortie des élèves. Cette mission est <u>prioritaire</u>.

L'agent en question ne devra en aucun cas, sauf circonstances particulières exceptionnelles, quitter son point.

B) Quelle posture et quelle gestuelle adopter sur un point école ?

(cf ci-dessus).

Le danger est beaucoup plus important.

En effet, l'agent concerné est très exposé puisqu'il se retrouvera, à un moment donné, **au milieu de la chaussée**, devant le passage piéton afin de faire traverser les écoliers.

Il est recommandé de se placer face aux véhicules et non dos à ces derniers.

S'il existe une rue à double sens de circulation, **l'idéal** est d'intervenir au moins à 2 agents. Sur Paris, cette mission incombe principalement à des vacataires recrutés à cet effet.